



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

CONTRAT ANNUEL D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Nom des parents :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Date de début de l'accueil :

--	--

--	--

--	--	--	--

LA STRUCTURE FREQUENTEE

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective L'Aquarelle | <input type="checkbox"/> Crèche Familiale La Farandole | <input type="checkbox"/> Halte Garderie L'Aquarelle |
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective Le Chat Botté | | <input type="checkbox"/> Halte Garderie Les Moussaillons |
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective Les Moussaillons | | <input type="checkbox"/> Halte Garderie Le Petit Poucet |
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective Les Rainettes | | |
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective La Farandole | | |

LE TEMPS D'ACCUEIL

Jours	Horaire d'arrivée	Horaire de départ	Durée de l'accueil
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Ce volume d'heures, lissé sur le nombre de mois correspondant au contrat, permet de déterminer le volume d'heures moyen réservé mensuellement.

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES AUTORISES PAR ANNEE CIVILE (Janvier à Décembre)

40 jours de congés pour 5 jours de présence par semaine
32 jours de congés pour 4 jours de présence par semaine
24 jours de congés pour 3 jours de présence par semaine
16 jours de congés pour 2 jours de présence par semaine

MODIFICATION OU RESILIATION DU CONTRAT

- Le contrat est signé pour une durée d'**un an**
- Le contrat est révisable en cas de changement significatif à la demande de la famille ou de la structure une seule fois par an
- Les modifications doivent être faites par écrit.
- Le non-respect des horaires d'accueil donnera lieu à un paiement d'heures supplémentaires.
- Le contrat est rompu à la sortie de l'enfant de la structure. **Un mois de préavis est exigé**, les familles devant en informer par écrit la Directrice de la structure.

Attestation sur l'honneur : M. ou Mme atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait en double exemplaire, le

Signature des parents
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable
de la structure d'accueil

Signature de la responsable
du service petite enfance



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

A V E N A N T

AVENANT AU CONTRAT DU

CHANGEMENT DE CONTRAT A PARTIR DU

LES PARENTS

Monsieur

Madame

POUR L'ENFANT

Nom et Prénom

Date de naissance

AVEC LA STRUCTURE

OBJET DE LA MODIFICATION

.....

.....

Fait à Le

Signature des parents
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable
de la structure d'accueil

Signature de la responsable
du service petite enfance